

9. CONDITIONS DE PAIEMENT ANTICIPE OU DE PREPAIEMENT

On entend par prépaiement toute location ayant fait l'objet d'un paiement au moment de la réservation.

9.1. MODIFICATION D'UNE RÉSERVATION

Toute modification effectuée sur une réservation en ligne ou auprès de nos chargés clientèle entraînera un nouveau calcul du tarif en fonction de la disponibilité et des prix en date de ladite modification.

L'ajustement peut être une augmentation ou une réduction du tarif proposé lors de la réservation d'origine.

Il s'applique aux modifications concernant les points suivants :

- Lieu de restitution,
- Heure et date de prise en charge,
- Heure et date de restitution,
- Catégorie du véhicule,
- Numéro de vol nom de la compagnie aérienne,
- Sièges enfants,
- Toutes les autres options.

Le nom du conducteur principal et le lieu de prise en charge du véhicule ne peuvent être modifiés. Si vous souhaitez modifier ces informations, vous devrez annuler votre réservation (veuillez voir ci-dessous "Annulations") et effectuer une nouvelle réservation.

Le numéro de la carte de crédit DOIT être celui de la carte utilisée lors de la réservation d'origine. Si vous souhaitez changer de carte de crédit, vous devrez annuler la réservation d'origine (veuillez voir ci-dessous "Annulations") et effectuer une nouvelle réservation.

9.2. ANNULATIONS

9.2.1. Le loueur vous permet d'annuler une réservation seulement si elle intervient au moins 7 jours avant la prise en charge de votre véhicule.

a. En nous envoyant un email avec tous les détails et en nous appelant par téléphone, ceci au maximum 7 jours avant votre date de prise en charge.

9.2.2. Tout remboursement sera effectué par chèque à l'ordre du payeur de la location.

Le payeur doit être le conducteur principal.

9.3. LOCATION ANNULÉE / NON-PRÉSENTATION

Si vous n'annulez pas votre réservation avant l'heure de départ et ne vous présentez pas pour prendre en charge le véhicule à la date de départ, ou si vous ne remplissez pas les conditions requises pour la prise en charge (voir ci-dessus), nous nous réservons le droit de facturer des frais d'annulation / de non présentation pour couvrir nos frais administratifs et nous dédommager pour le manque à gagner du fait que le véhicule qui vous était réservé n'a pu être loué.

9.4. FRAIS DE NON PRÉSENTATION

Si vous ne vous présentez pas pour la prise en charge du véhicule dans les 2 heures qui suivent la date et l'heure convenues ou dans les 2 heures qui suivent l'arrivée du vol (si l'heure d'arrivée a été communiquée), le loueur se réserve le droit de facturer des frais de non présentation. Ces frais serviront à dédommager le loueur pour le manque à gagner, les dépenses engagées lors de la réservation et la préparation du véhicule.